

ter les frontières, s'assurer de l'état des places fortes, et donner la plus grande activité aux travaux de défense; que sans doute l'assemblée accorderait les fonds nécessaires, et ne marchanderait pas la liberté. « Non, non, » s'écria-t-on de toutes parts. Enfin il demanda si l'assemblée, malgré que le nombre légal des maréchaux fût complet, ne permettrait pas au roi de conférer ce grade aux deux généraux Luckner et Rochambeau, chargés de sauver la liberté. Des acclamations témoignèrent le consentement de l'assemblée, et la satisfaction que lui causait l'activité du jeune ministre. C'est par une conduite pareille que Louis XVI serait parvenu à se populariser, et à se concilier les républicains, qui ne voulaient de la république que parce qu'ils croyaient un roi incapable d'aimer et de défendre la liberté.

On profita de la satisfaction produite par ces mesures, pour signifier le *veto* apposé sur le décret contre les prêtres. Le matin on eut soin de publier dans les journaux la destitution des anciens agents diplomatiques accusés d'aristocratie, et la nomination des nouveaux. Grâce à ces précautions le message fut accueilli sans murmure. Déjà l'assemblée s'y attendait, et la sensation ne fut pas aussi fâcheuse qu'on aurait pu le craindre. On voit quels ménage-

ments infinis le roi était obligé de garder pour faire usage de sa prérogative, et quel danger il y avait pour lui à l'employer. Quand même l'assemblée constituante, qu'on a accusée de l'avoir perdu en le dépouillant, lui eût accordé le *veto* absolu, en eût-il été plus puissant pour cela? Le *veto* suspensif ne faisait-il pas ici tout l'effet du *veto* absolu? Était-ce la puissance légale qui manquait au roi ou la puissance d'opinion? On le voit par le résultat même; ce n'est pas le défaut de prérogatives suffisantes qui a perdu Louis XVI, mais l'usage inconsidéré de celles qui lui restaient...

L'activité promise à l'assemblée ne se ralentit pas; les propositions pour les dépenses de guerre, pour la nomination des deux maréchaux Luckner et Rochambeau, se succédèrent sans interruption. Lafayette, arraché à la retraite où il était allé se délasser de trois années de fatigues, se présenta à l'assemblée où il fut parfaitement accueilli. Des bataillons de la garde nationale l'accompagnèrent à sa sortie de Paris; et tout lui prouva que le nom de Lafayette n'était pas oublié, et qu'on le regardait encore comme un des fondateurs de la liberté.

Cependant Léopold, naturellement pacifique, ne voulait pas la guerre, car il savait qu'elle ne

convenait pas à ses intérêts, mais il désirait un congrès soutenu d'une force imposante pour amener un accommodement et quelques modifications dans la constitution. Les émigrés ne voulaient pas la modifier, mais la détruire; plus sage et mieux instruit, l'empereur savait qu'il fallait accorder beaucoup aux opinions nouvelles, et que ce qu'on pouvait désirer c'était tout au plus de rendre au roi quelques prérogatives, et de revenir sur la composition du corps législatif, en établissant deux chambres au lieu d'une \*. C'est surtout ce dernier projet qu'on redoutait le plus et qu'on reprochait souvent au parti feuillant et constitutionnel. Il est certain que, si ce parti avait, dans les premiers temps de la constituante, repoussé la chambre haute, parce qu'il craignait avec raison de voir la noblesse s'y retrancher, ses craintes aujourd'hui n'étaient plus les mêmes; il avait au contraire la juste espérance de la remplir presque à lui seul. Beaucoup de constituants, replongés dans une nullité complète, y auraient trouvé une occasion de rentrer sur la scène politique. Si donc cette chambre haute n'était pas dans leurs vues, elle était du moins dans leurs intérêts. Il est certain que les jour-

\* Voyez la note 5 à la fin du volume.

naux en parlaient souvent, et que ce bruit circulait partout. Combien avait été rapide la marche de la révolution! Le côté droit aujourd'hui était composé des membres de l'ancien côté gauche; et l'attentat redouté et reproché n'était plus le retour à l'ancien régime, mais l'établissement d'une chambre haute. Quelle différence avec 89! et combien une folle résistance n'avait-elle pas précipité les événements!

Léopold ne voyait donc pour Louis XVI que cette amélioration possible. En attendant, son but était de traîner les négociations en longueur, et, sans rompre avec la France, de lui imposer par de la fermeté. Mais il manqua son but par sa réponse. Cette réponse consistait à notifier les conclusions de la diète de Ratisbonne, qui refusait d'accepter aucune indemnité pour les princes possessionnés en Alsace. Rien n'était plus ridicule qu'une décision pareille, car tout le territoire compris sous une même domination doit relever des mêmes lois: si des princes de l'empire avaient des terres en France, ils devaient subir l'abolition des droits féodaux, et l'assemblée constituante avait déjà beaucoup fait en leur accordant des indemnités. Plusieurs d'entre eux ayant déjà traité à cet égard, la diète annulait leurs conventions, et leur défendait d'accepter aucun arrangement. L'empire pré-

tendait ainsi ne pas reconnaître la révolution en ce qui le concernait. Quant à ce qui regardait les rassemblements d'émigrés, Léopold, sans s'expliquer sur leur dispersion, répondait à Louis XVI que l'électeur de Trèves, pouvant, d'après les injonctions du gouvernement français, essayer de prochaines hostilités, il avait été ordonné au général Bender de lui porter de prompts secours.

Cette réponse ne pouvait pas être plus mal calculée; elle obligeait Louis XVI, pour ne pas se compromettre, de prendre des mesures vigoureuses, et de proposer la guerre. Delessart fut aussitôt envoyé à l'assemblée pour faire part de cette réponse, et témoigner l'étonnement que causait au roi la conduite de Léopold. Le ministre assura que probablement on avait trompé l'empereur, et qu'on lui avait faussement persuadé que l'électeur avait satisfait à tous les devoirs du bon voisinage. Delessart communiqua en outre la réplique faite à Léopold. On lui avait signifié que nonobstant sa réponse et les ordres donnés au maréchal Bender, si les électeurs n'avaient pas au terme prescrit, c'est-à-dire au 15 janvier, satisfait à la demande de la France, on emploierait contre eux la voie des armes. « Si cette déclaration, disait Louis XVI dans sa lettre du 31 décembre

à l'assemblée, ne produit pas l'effet que je dois en espérer, si la destinée de la France est d'avoir à combattre ses enfants et ses alliés, je ferai connaître à l'Europe la justice de notre cause; le peuple français la soutiendra par son courage, et la nation verra que je n'ai pas d'autre intérêt que les siens, et que je regarderai toujours le maintien de sa dignité et de sa sûreté, comme le plus essentiel de mes devoirs. »

Ces paroles, où le roi semblait dans le commun danger s'unir à la nation, furent vivement applaudies. Les pièces furent livrées au comité diplomatique, pour en faire un prompt rapport à l'assemblée.

La reine fut encore applaudie une fois à l'Opéra comme dans les jours de son éclat et de sa puissance, et elle revint toute joyeuse dire à son époux qu'on l'avait accueillie comme autrefois. Mais c'étaient les derniers témoignages qu'elle recevait de ce peuple jadis idolâtre de ses grâces royales. Ce sentiment d'égalité, qui demeure si long-temps étouffé chez les hommes, et qui est si fougueux lorsqu'il se réveille, se manifestait déjà de toutes parts. On était à la fin de l'année 1791; l'assemblée abolit l'antique cérémonial du premier de l'an, et décida que les hommages portés au roi, dans ce jour solennel, ne le seraient plus à l'avenir.

A peu près à la même époque, une députation se plaignit de ce qu'on ne lui avait pas ouvert la porte du conseil à deux battants. La discussion fut scandaleuse, et l'assemblée, en écrivant à Louis XVI, supprima les titres de *sire* et de *majesté*. Un autre jour, un député entra chez le roi, le chapeau sur la tête et dans un costume peu convenable. Cette conduite était souvent provoquée par le mauvais accueil que les gens de la cour faisaient aux députés, et dans ces représailles, l'orgueil des uns et des autres ne voulait jamais rester en arrière.

Narbonne poursuivait sa tournée avec une rare activité. Trois armées furent établies sur la frontière menacée. Rochambeau, vieux général qui avait autrefois bien conduit la guerre, mais qui était aujourd'hui maladif, chagrin et mécontent, commandait l'armée placée en Flandre et dite du Nord. Lafayette avait l'armée du centre et campait vers Metz. Luckner, vieux guerrier, médiocre général, brave soldat, et très-popularisé dans les camps par ses mœurs toutes militaires, commandait le corps qui occupait l'Alsace. C'était là tout ce qu'une longue paix et une désertion générale nous avaient laissé de généraux.

Rochambeau, mécontent du nouveau régime, irrité de l'indiscipline qui régnait dans l'armée,

se plaignait sans cesse et ne donnait aucune espérance au ministère. Lafayette, jeune, actif, jaloux de se distinguer bientôt en défendant la patrie, rétablissait la discipline dans ses troupes, et surmontait toutes les difficultés suscitées par la mauvaise volonté des officiers, qui étaient les aristocrates de l'armée. Il les avait réunis, et leur parlant le langage de l'honneur, il leur avait dit qu'ils devaient quitter le camp s'ils ne voulaient pas servir loyalement; que s'il en était qui voulussent se retirer, il se chargeait de leur procurer à tous ou des retraites en France, ou des passe-ports pour l'étranger; mais que s'ils persistaient à servir, il attendait de leur part zèle et fidélité. Il était ainsi parvenu à établir dans son armée un ordre meilleur que celui qui régnait dans toutes les autres. Quant à Luckner, dépourvu d'opinion politique et par conséquent facile pour tous les régimes, il promettait beaucoup à l'assemblée, et avait réussi en effet à s'attacher ses soldats.

Narbonne voyagea avec la plus grande célérité, et vint, le 11 janvier, rendre compte à l'assemblée de sa rapide expédition. Il annonça que la réparation des places fortes était déjà très-avancée, que l'armée, depuis Dunkerque jusqu'à Besançon, présentait une masse de

deux cent quarante bataillons et cent soixante escadrons, avec l'artillerie nécessaire pour deux cent mille hommes, et des approvisionnements pour six mois. Il donna les plus grands éloges au patriotisme des gardes nationales volontaires, et assura que sous peu leur équipement allait être complet. Le jeune ministre céda sans doute aux illusions du zèle, mais ses intentions étaient si nobles, ses travaux si prompts, que l'assemblée le couvrit d'applaudissements, offrit son rapport à la reconnaissance publique, et l'envoya à tous les départements; manière ordinaire de témoigner son estime à tout ce dont elle était satisfaite.

## CHAPITRE II.

Division des partis sur la question de la guerre. — Rôle du duc d'Orléans et de son parti. — Les princes émigrés sont décrétés d'accusation. — Formation d'un ministère girondin. — Dumouriez, son caractère, son génie et ses projets; détails sur les nouveaux ministres. — Entretien de Dumouriez avec la reine. — Déclaration de guerre au roi de Hongrie et de Bohême. — Premières opérations militaires. Déroutes de Quiévrain et de Tournav. Meurtre du général Dillon.

AU commencement de l'année 1792, la guerre était devenue la grande question du moment; c'était pour la révolution celle de l'existence même. Ses ennemis étant maintenant transportés au dehors, c'était là qu'il fallait les chercher et les vaincre. Le roi, chef des armées, agirait-il de bonne foi contre ses parents et ses anciens courtisans? Tel était le doute sur lequel il importait de rassurer la nation. Cette question de la guerre s'agitait aux Jacobins, qui